



La Présidente

Affaire suivie par : Jean-Michel POUTIER

☎ 05 96 59 59 68 - 📠 05 96 59 58 00

✉ jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique
Compte-rendu de la plénière du 25/02/2019

Membres présents :

- Mme Marie-France TOUL, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Antoine VEDERINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Yvon PACQUIT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc LEDOUX, représentant des collectivités territoriales
- M. Alfred MONTHIEUX, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Patricia TELLE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Philippe GRAND, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Éric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,

- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Stéphanie DIDIER, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- Mme Nadine CHEVASSUS, représentant le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le directeur de la mer,
- Mme Fanny LABEAU-CHAVIGNY, représentant le directeur de l'Agence régionale de santé,
- M. César DELNATTE, représentant le directeur de l'Office national des forêts,
- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie Michèle MOREAU, représentant la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Membres ayant donné pouvoir :

- M. le préfet, à M. Patrick BOURVEN,
- M. le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à Mme CHEVASSUS,
- Mme Anne-Lise TAILAME personnalité qualifiée, à Mme BRASSY,
- Mme Stéphanie DIDIER représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement, à Mme BRASSY, à partir de 10h30

Membres excusés :

- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Victor CESAR, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Katarina BLUM, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Le directeur général de l'Agence française de la biodiversité.

Membres absents :

- M. Charles-André MENCE, représentant des collectivités territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales,
- M. Louis BOUTRIN, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nina GRUBO, Mme Nina GRUBO, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée.

Assistait de Droit :

- Mme Michela ADIN – directrice de l'Office de l'Eau – ODE.

Invités permanents :

- Mme Danielle MARIE-LOUISE – animateur du Contrat de rivière du Galion,
- M. Axel VILLARD-MAUREL – animateur du Contrat de baie de Fort-de-France,
- Mme Arielle PRIAM – représentant du service eau de la CTM,

Assistaient :

M. Loïc MANGEOT - ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD - ODE ; M. Jean-Luc LEFEBVRE – DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER - DEAL ; Magali JULIEN – ARS ; Mme LAPU Murielle – CACEM ; Mme Laurence LOUISON – CACEM ; Ludovic LOUIS – CAP NORD ; Johanna HIERSO – CAESM ; Louison LAURENCE – CACEM ; Lionely AGESILAS – CACEM ; Jean-Pierre ALLENOU – IFREMER ; Béatrice DEGAULEJAC – CREOCEAN ; Mélanie HERTEMAN – Nature & Développement ; Pauline JANVIER – IREDD ; Fady HAMADE – IREDD, Jacques JEAN-BAPTISTE – EDF ; Richard BARNAY – EDF ; Florent GRABIN – PUMA ; M. Jean-Daniel MARTINEAU – Chambre d'agriculture.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV de la plénière du 04/12/2018
- 2- Avis sur le classement des projets EDF comme PIG
- 3- Bilan des commissions et propositions de réorganisation
- 4- Présentation des premiers éléments de l'état des lieux (état des masses d'eau, pression sur les milieux aquatiques, récupération des coûts)
- 5- Point sur le calendrier d'élaboration du prochain SDAGE 2022-2027
- 6- Présentation du Plan national biodiversité
- 7- Questions diverses

Ouverture de séance

Monsieur Poutier énumère les personnes présentes ou représentées. Il y a 18 présents et 2 personnes représentées. Le quorum est donc atteint.

Monsieur Montézume met l'accent sur le déséquilibre lors des votes au niveau de la représentation des élus. Il y a beaucoup d'élus absents, car ils sont retenus ailleurs. Il propose pour améliorer le fonctionnement du CEB de faire entrer dans l'assemblée un peu plus de défenseurs de l'environnement en Martinique.

Il propose d'accueillir ce matin l'association Pour une Martinique autrement, qu'il entend régulièrement sur les ondes défendre l'environnement martiniquais et qui a quelques idées sur la gestion de l'eau cela afin d'avoir une réflexion plus approfondie sur la question. Il ajoute que si Madame Toul a répondu que c'est une loi qui a fixé la composition du CEB, on peut modifier la loi.

Madame Toul considère qu'il y a eu beaucoup de négociations avec les services de l'État pour faire évoluer la loi. Le texte a été voté. Concernant la représentation des élus, il leur est difficile d'être présents et disponibles pour toutes les réunions. Les élus des EPCI ont des représentations nominatives c'est-à-dire qu'ils ne peuvent donner leur pouvoir qu'à un quelqu'un du même collège.

Madame Toul indique qu'une proposition a été faite en bureau et en plénière de mettre en place une suppléance, mais pour cela la loi doit être changée. Au niveau des associations ou d'une tierce personne qui assiste à la plénière, le règlement intérieur est appliqué. Cette personne ne prendra pas part au débat et ne votera pas.

Elle rappelle que la présidente doit être avertie au préalable. Le CEB est un lieu de concertation, d'échange et de dialogue, mais il faut respecter certaines règles précisées dans le règlement intérieur. S'agissant de la présence de Monsieur Grabin ce matin, il aurait fallu avertir au préalable la présidente par mail ou par courrier.

Madame Toulon demande si la possibilité de suppléance sera mise en place pour tous ou uniquement pour les élus.

Madame Toul répond que la proposition avait été faite pour les élus.

Monsieur Bourven indique que la suppléance ne permet pas la représentation. Cela signifie que si on nomme un titulaire et un suppléant c'est l'un ou l'autre qui doit venir en plénière. Le fait de ne pas nommer de suppléant ouvre plus de possibilités pour la représentation.

Madame Toul met l'accent sur le fait que l'on a du mal à avoir tous les représentants politiques en même temps.

Point numéro 1 : Approbation du PV de la plénière du 4 décembre 2018

Madame Renard indique qu'en page 11, il faut remplacer « se concentrer sur une solution » par « se concentrer sur une unité de production ».

Nouveau point : Projet de la SARA de dessalement de l'eau de mer

Madame Toul propose que l'on aborde tout de suite le projet de la Sara au lieu d'attendre les questions diverses, car plusieurs élus vont devoir s'absenter.

Madame Toul propose d'inviter la SARA lors d'un prochain CEB afin d'avoir des éléments d'information, car l'usine est en cours de construction.

Monsieur Bourven approuve l'idée que la SARA vienne présenter son dossier quand les éléments seront disponibles.

Madame Toul souligne que ce projet risque d'impacter notre territoire sur l'aspect biodiversité notamment le rejet en mer des eaux usées, le volet traitement des déchets du sel, l'aspect énergétique. L'aspect économique a été évoqué au CA d'Odysse. C'est un sujet préoccupant pour les services de l'ODE, car les redevances sont en jeu, or elles servent à financer l'investissement.

Monsieur Pacquit indique qu'il sollicite depuis plus d'un an la SARA pour avoir des éléments sur l'impact environnemental de ce projet. L'usine est en cours de construction. Il est surpris que le CEB ne soit pas informé alors que ce projet aura des impacts sur la biodiversité. Il ajoute que le Contrat de baie a pour vocation d'être vigilant sur toutes les questions ayant un impact environnemental sur la baie qui est classée parmi les plus belles baies du monde. Le Contrat de baie s'est auto-saisi de la question et le directeur de la SARA a été invité par la CACEM. Le conseil scientifique du contrat de baie a été saisi.

Il note qu'aucune réponse n'a été donnée aux trois questions posées :

- les modalités de collecte de l'eau
- les modalités de rejet de la saumure
- les modalités quant aux volumes de prélèvement en cause

Il complète les interrogations sur le bilan énergétique, car l'opération de dessalement est un processus technologique très consommateur d'énergie.

Monsieur Pacquit souhaite que le CEB demande l'arrêt de la construction de l'usine. Il indique qu'en termes de procédure, c'est après la construction qu'une autorisation d'exploitation sera demandée.

Il déclare qu'il ne s'agit pas que l'on nous mette devant le fait accompli.

Monsieur Bourven intervient en disant que les panneaux photovoltaïques ne font pas partie du projet de la Sara. Ils ont fait l'objet d'une autorisation spécifique, d'un permis de construire et d'avis des collectivités. Les panneaux photovoltaïques posés ne sont pas uniquement destinés à alimenter ce projet, qui n'a donc pas démarré. Les prélèvements d'eau sont inférieurs au seuil d'autorisation ; il n'y a pas d'autorisation à demander, mais une déclaration à faire. À ce stade c'est une entreprise privée qui fait les travaux dans le milieu marin. La procédure à suivre ne comprend pratiquement aucune consultation officielle. La DEAL a proposé malgré tout au Contrat de baie via son conseil scientifique et via son bureau de leur transmettre des informations en dehors de la procédure. Le CEB peut demander des informations, mais ce sera en dehors de la procédure réglementaire.

Monsieur Védérine manifeste son inquiétude et déclare qu'on ne peut pas imposer au peuple martiniquais d'assister à la mise en œuvre d'un projet et l'informer après. Il souhaite que la présidente mette de l'ordre, car les élus ne sont même pas informés de ce qui se passe dans la baie. Il souhaite que l'on ait les informations avant le début de la procédure.

Monsieur Pacquit souligne que l'administratif ne peut pas avoir la priorité sur l'écologie. Le projet est dangereux pour la baie et on ne peut pas se réfugier derrière des procédures administratives. Il s'agit de vérifier que les procédures sont suffisamment musclées pour protéger notre environnement. Dans ce cas elles ne le sont pas. Il est vrai qu'il n'y a pas d'obligation de consulter.

Il rappelle qu'il y a une dizaine d'années le Conseil général avait la responsabilité de réaliser le schéma départemental de l'eau. Tous les écologistes s'étaient opposés au projet de dessalement en raison des risques.

Monsieur Pacquit indique que Monsieur Philippe Guy lui a indiqué qu'il construit l'usine. Le permis de construire a été délivré par la ville du Lamentin vu l'accord tacite de la DEAL et de la Direction de la mer.

Madame Toul déclare que c'est un manque de respect à l'égard du CEB que de ne pas l'avoir informé, même si la procédure ne le prévoit pas.

Monsieur Pacquit rappelle que le dessalement est une solution utilisée en dernière instance un peu partout et qu'il y a de l'eau en quantité suffisante en Martinique pour ne pas avoir à se lancer dans un projet de dessalement budgétivore qui va consommer de l'énergie.

Monsieur Montézume déclare à Monsieur Bourven qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer le projet au Comité scientifique si l'avis de celui-ci n'est pas pris en compte.

Monsieur Monthieux souligne qu'il n'est pas acceptable d'accorder un permis de construire à la SARA alors qu'un permis de construire a été refusé à CAP Nord pour un projet sur des vestiges précolombiens. Il demande s'il y a deux poids deux mesures sur un tout petit territoire.

Monsieur Bourven répond que le permis de construire a été délivré par la ville du Lamentin. En termes de procédure, l'autorisation d'exploiter suit le permis de construire. L'instruction de ce dossier n'est pas achevée. Un certain nombre de consultations sont prévues dans la procédure et il n'est pas prévu d'en ajouter.

Il indique qu'il est apparu intéressant que le Contrat de baie soit associé et que des demandes de complément soient faites. Il rappelle que le CEB n'a pas actuellement le dossier et les personnes concernées pour le présenter. Il propose lors d'une prochaine séance d'avoir un exposé de la SARA ainsi que les compléments demandés afin que le CEB puisse se prononcer.

Monsieur Pacquit rappelle que la construction est en cours et insiste pour demander l'arrêt du projet en attendant d'avoir les informations

Monsieur Bourven répond que selon ses informations le projet n'a pas démarré. Ce sont les travaux d'approvisionnement en gaz qui ont commencé. La mise en service de ce projet de désalinisation a été retardée, car la DEAL a demandé que la priorité soit donnée aux travaux d'approvisionnement en gaz.

Monsieur Monthieux rappelle qu'il a posé au DEAL une question sur le rejet de la demande de permis de construire de CAPNORD et propose de suspendre le permis de construire de la SARA puisque les travaux n'ont pas commencé.

Madame Toul indique à Monsieur Montieux que les services de l'État vont lui répondre par courrier ou par mail et propose de voter pour la proposition de Monsieur Pacquit de suspendre le projet de la SARA en attendant d'avoir les informations.

Ce sujet n'étant pas à l'ordre du jour, Madame Toul propose, compte tenu de la situation, de mettre ce point à l'ordre du jour.

Il n'y a ni abstention, ni vote contre.

Madame Toul propose ensuite de voter pour la proposition de Monsieur Pacquit d'arrêt momentané des travaux en attendant d'avoir plus d'informations et en rappelant qu'au préalable le CEB avait porté de vives critiques sur le dessalement.

Il y a 11 votes pour, 10 abstentions et 7 votes contre.

Madame Toul indique qu'une motion sera prise et adressée par mél. aux membres du CEB.

Point numéro 2 : Avis sur le classement des projets EDF comme PIG

Madame Chevassus rappelle qu'EDF a répondu par courrier à la demande d'information du CEB.

Il s'agit de travaux de sécurisation de deux zones dans lesquelles EDF a du mal à garantir la sécurité de l'alimentation.

Monsieur Montézume fait remarquer que la tendance mondiale actuelle du point de vue environnemental est de ne pas éclairer la nuit. Pour réaliser son projet, EDF va augmenter sa consommation de fioul. Il lui semble que le matériel d'EDF peut être utilisé avec gaz méthane ou du fioul et que le gaz est moins polluant que le fioul. Il y aura donc un rejet dans l'atmosphère de particules fines. Albioma vient d'être installée ce qui représente 45 000 voitures de plus en termes de pollution malgré les cheminées sophistiquées utilisées. Dans un pays où on est en transition énergétique pourquoi encore consommer du fioul, d'autant plus qu'il y a une prospection de géothermie dans la zone sud caraïbe évoquée.

Il pense que c'est la solution alternative la plus mauvaise dans la transition énergétique.

Madame Toul répond que ces observations avaient été faites lors de la dernière réunion plénière du CEB et des demandes de précisions avaient été transmises à EDF. Il a été demandé au porteur de projet de revenir aujourd'hui compléter sa présentation.

Elle rappelle qu'il y a deux projets : il s'agit d'abord de remplacer le câble défectueux qui a été réalisé avec des matériaux qui ne sont plus aux normes. Cela semble extrêmement urgent. Le deuxième projet consiste à renforcer l'alimentation depuis la zone de Bellefontaine et garantir la boucle sur la zone de Fort-de-France. Madame Toul rappelle qu'il y a d'autres projets en cours notamment un projet d'éolien au niveau du Macouba.

Monsieur Jean-Baptiste précise qu'il ne s'agit pas d'éclairage, mais d'alimentation en énergie et qu'il faut relier les différents moyens de production au consommateur final. L'éolien arrive sur la côte au vent, mais pour l'instant celle-ci n'est pas très développée. Les réseaux ont la capacité de fonctionner dans les deux sens. Il rappelle que les câbles électriques sont des choses inertes qui ne polluent pas, ne bougent pas et ne dérangent pas l'environnement.

Monsieur Pacquit demande si le projet d'importer du gaz venant du Venezuela ou de Trinidad et de rendre les moteurs thermiques capables d'utiliser le gaz et le fioul a été abandonné. Il ajoute que s'agissant du projet d'extension du grand port, la ministre de l'outre-mer, Madame Ségolène Royal, a dû intervenir à l'époque pour faire revoir les sites de prélèvement alors que toutes les procédures administratives avaient été suivies. Il pense qu'il est préférable d'utiliser le câble sous-marin plutôt que de passer par la terre, mais s'inquiète du tracé et demande si le câble va passer sur la grande sèche, car il ne faudrait pas que l'on soit obligé de remonter au ministère pour régler le problème.

Monsieur Bourven indique que le tracé définitif du réseau tiendra compte des contraintes environnementales. En réponse à la question de Monsieur Montézume, il rajoute que l'accent est mis sur la programmation du réseau qui est intimement dépendant de la présence de la population quel que soit le mode de production. Il précise que l'on s'oriente vers une forte progression des énergies renouvelables, car l'objectif est d'atteindre 50 % en 2023 et la totalité en 2030 avec une forte partie qui viendra de la Dominique, si le projet se réalise. Le point d'arrivée du câble sous-marin Dominique sera probablement à Bellefontaine. Dans la création de ce réseau, il n'est pas complètement aberrant de pouvoir repartir de Bellefontaine, car cette ville dessert la majeure partie de la population devant être alimentée. Il faut prendre en compte le fait que l'on va toujours continuer à consommer de l'électricité même si cela va diminuer.

Sur les aspects environnementaux, il est préconisé aujourd'hui un passage du câble sous-marin au travers de la baie. L'étude d'impact précise n'est pas encore réalisée. C'est un milieu fragile, le câble devra donc s'adapter pour limiter les impacts au maximum.

Monsieur Védérine demande s'il est possible de connaître la création de champs magnétiques au niveau du câble et la pollution vibratoire dans les prochaines années à venir. Il ne faut pas oublier que les fonds marins sont un vivier de l'alimentation de la population. Il ajoute qu'il n'y a pas encore d'appareils pour mesurer le champ vibratoire et s'inquiète de la possibilité de protéger la population et les fonds marins de cette pollution.

Madame Toulon demande si les résultats de l'étude de l'expédition Madibenthos ont été pris en compte. Elle ajoute qu'EDF dit qu'il n'y a que du sable sur la côte caraïbe, mais que c'est une question de conservation de la biodiversité, car les experts ont fait remarquer qu'il y avait des espèces majoritairement petites et rares.

Sur la côte atlantique sud et la côte caraïbe nord et septentrionale on retrouve des espèces présentes uniquement sur ce secteur ainsi qu'une centaine d'espèces qui n'avaient jamais été recensés à la Martinique. On a également recensé des dizaines d'espèces nouvelles pour la science.

Elle déclare que la production devrait continuer à être décentralisée au lieu d'être centralisée à Bellefontaine et distribuée vers d'autres sites. Elle rajoute que l'on va vers l'autonomie énergétique avec une disparition progressive des énergies fossiles et qu'il ne faut pas se focaliser sur Bellefontaine.

Elle espère qu'en 2025-2030 ce seront des énergies renouvelables qui seront utilisées. Outre cet enjeu de transition énergétique, il y a également un enjeu de qualité de l'eau par rapport aux travaux qui vont être réalisés et un enjeu de conservation de la biodiversité.

Madame Toulon rappelle que le résultat de l'étude réalisée par l'expédition Madibenthos a permis de révéler à la Martinique une biodiversité exceptionnelle, mais de constater également la très mauvaise qualité de l'environnement marin.

Elle trouve dommage que l'on grignote à chaque fois la biodiversité comme avec le grand port et conseille de se rapprocher des associations Océan environnement et Flabellina qui ont participé à l'expédition.

Madame Toul propose de passer la parole au porteur de projet et rappelle qu'il ne faut pas revenir sur le débat qui a déjà eu lieu lors du dernier CEB. Des propositions avaient été faites notamment par Monsieur Nadeau pour que EDF crée des zones d'expérimentation pour faire des relais d'énergies renouvelables propres qui puissent renforcer le réseau.

Monsieur Jean-Baptiste indique que s'agissant du gaz, ce sont des porteurs de projets privés. EDF est preneur de toute solution innovante non polluante. Concernant les dégradations du fond marin, il rappelle que lors des travaux d'ensouillage pour mettre les câbles, les tranchées réalisées sont de 20 ou 30 cm de large sur la longueur du tracé. Il ne s'agit pas de travaux gigantesques avec des pelleteuses.

Il ajoute qu'EDF tient à disposition de tout un chacun des études qui ont été réalisées. Le but est de minimiser au maximum l'impact sur le fond marin.

Madame Toulon souhaite que l'on ait des études indépendantes, car pour le grand port c'est grâce à ce genre d'études que l'on a vu la biodiversité existante.

Un point est fait sur le quorum, car plusieurs personnes sont arrivées en cours de réunion : il y a 28 votants.

Madame Toul propose de voter.

Monsieur Nadeau indique qu'il ne votera pas. Il déclare qu'il y a une incapacité d'EDF à proposer un modèle différent qui ne soit pas centralisé, quelle que soit la source de production d'énergie. Personne ne peut garantir que ce système n'aura pas de conséquences sur la biodiversité. Il ne votera pas « contre », car il faut répondre à un besoin d'énergie dans une zone donnée.

Monsieur Védérine indique que les études étant en cours sur le champ magnétique et la pollution vibratoire, il n'a pas de réponse à ces questions et s'abstient de voter.

- Vote sur l'opportunité d'inscrire le projet d'EDF de renforcer la sécurisation de la conurbation foyale dans la liste des projets d'intérêt général majeur annexés au SDAGE :

Il y a 18 votes pour, 8 abstentions et 2 votes contre.

- Vote sur l'opportunité d'inscrire le projet EDF de renouvellement et renforcement du réseau électrique entre Fort-de-France et Trois îlets dans la liste des projets d'intérêt général majeur annexés au SDAGE :

Il y a 16 votes pour, 10 abstentions et 2 votes contre.

Point numéro 3 : Bilan des commissions et propositions de réorganisation

Madame Toul observe que les commissions sont censées alimenter la réflexion du CEB. Or elles ont beaucoup de mal à se tenir faute de participants.

Monsieur Poutier fait un point sur le bilan sur les différentes commissions (tenue de réunions, nombre de participants).

Madame Toul rappelle que pour faire fonctionner la commission communication elle avait proposé que cela se fasse au niveau du bureau, car la communication est transversale aux différentes commissions. Le bureau se réunit toujours en amont du CEB et l'ordre du jour de la réunion du CEB y est arrêté.

Madame Toul propose que le volet communication soit attribué au bureau et soumet cette disposition au vote.

Le vote pour le rattachement de l'aspect communication au bureau est unanime.

Madame Toul propose de regrouper la commission Usages et la commission Milieux aquatiques pour permettre d'avoir un plus grand nombre de membres lors des réunions.

Monsieur Montézume fait remarquer que lors du vote sur les projets EDF, alors que les personnes qui s'occupent d'environnement étaient contre, les services de l'État et ceux qui les soutiennent sont passés à la majorité. Il demande à Madame Toul de faire diligence pour revoir le fonctionnement du comité.

Il fait observer que Madame Toul a changé la façon de procéder des commissions en assignant à chacun des thèmes et des sujets.

Madame Toul répond qu'elle n'a assigné aucune mission à personne. Les fiches de travail proposées ont été enrichies et des thématiques ont été proposées par différents membres.

Monsieur Montézume fait remarquer qu'il fait des propositions depuis de nombreuses années et qu'il n'y a aucune avancée.

Madame Toul indique qu'une proposition a été faite de créer des commissions techniques.

Monsieur Montézume déclare que la DEAL assure très mal le secrétariat du CEB, de même que l'Office de l'Eau qui est le bras armé du CEB, sans vraiment l'être. Il rappelle que pour suppléer la DEAL ainsi que l'ODE, il avait été demandé qu'il y ait un chargé de mission qui soit embauché sur un certain laps de temps par exemple pour six mois. Il précise que l'ODE ne peut pas assurer cette mission, car il serait juge et parti.

Madame Toul rappelle à Monsieur Montézume qu'il faut respecter les personnes que ce soient des politiques ou des administratifs. Elle fait observer également qu'un chargé de mission représente un coût financier conséquent.

Monsieur Montézume répond que l'Office de l'Eau dispose de plus de 15 millions d'euros.

Madame Toul répond qu'il faut porter cette question au niveau du Conseil d'administration de l'Office de l'Eau et que les techniciens de l'ODE répondent aux questions et aux demandes du CEB.

Madame Toulon estime qu'il faut absolument une commission technique et elle en veut pour preuve la question posée par le projet EDF. Cette commission pourrait préparer les éléments concrets afin d'avoir un dossier prêt pour le CEB afin que ce soit beaucoup plus productif.

Monsieur Montézume propose qu'il y ait un chargé de mission qui vienne en aide aux membres du CEB pour déblayer les questions complexes qu'ils ont des difficultés à comprendre. Il constate qu'il y a des blocages. Il indique qu'il fait les mêmes propositions au niveau de sa commission, mais celles-ci ne sont pas suivies d'effet.

Il est d'accord pour fusionner les deux commissions.

Madame Telle donne son accord pour la création de la commission technique.

Monsieur Paviot est également d'accord pour la création de la commission technique. Concernant le taux de participation, il fait remarquer qu'on ne peut obliger les membres à assister aux commissions si les sujets ne les intéressent pas. Il propose que les communautés d'agglomération fassent un point au niveau des CEB.

Madame Toulon indique qu'il y aura de la production au niveau de la commission technique ; les dossiers seront approfondis et des propositions seront faites.

Madame Adin propose que la commission technique soit composée de 10 à 12 membres. Au niveau de la représentation, il y aura plusieurs thématiques : biodiversité, milieux et usages. Les personnes qui souhaitent faire partie de la commission doivent candidater comme lors de l'installation des précédentes commissions. Il faudra également désigner un président, élaborer une feuille de route pour l'année et définir le rythme des réunions pour être suffisamment dynamique et productif. Lors du prochain CEB, il faudra présenter les éléments techniques pour pouvoir installer la commission technique.

Monsieur GRAND en tant que distributeur d'eau souhaite être associé sur les thématiques de la distribution d'eau.

Madame Toul pense que c'est une bonne idée de solliciter des personnes extérieures à la commission technique afin d'avoir un éclairage sur certaines thématiques.

Madame Toul propose de voter sur le principe de la création de la commission technique et au prochain CEB de faire l'installation de cette commission. Elle estime qu'étant présidente du CEB, elle ne doit pas être présidente de la commission technique.

La création de la commission technique est votée à l'unanimité.

Point numéro 4 : Présentation des premiers éléments de l'état des lieux (état des masses d'eau, pression sur les milieux aquatiques, récupération des coûts)

Madame Toul explique que ce document a été transmis un peu tard ce matin.

Madame Chevassus indique que le comité technique de l'État des lieux du SDAGE débat et valide certains points. Ce document n'ayant pas été validé en cotech, elle souhaitait que ce point soit reporté à une prochaine plénière.

Madame Gaëlle Hiélard apporte quelques précisions.

Madame Mélanie Herteman présente l'état d'avancement de l'état des lieux des masses d'eau -cours d'eau et eau souterraine.

Madame Béatrice de Gaulejac de CREOCEAN présente l'état des lieux des masses d'eaux côtières.

Monsieur Jean-Daniel Martineau de la chambre d'agriculture présente le résultat de l'étude sur les usages agricoles en Martinique.

Monsieur Montézume demande s'il y a réellement une amélioration de l'état des masses d'eau ou une augmentation de leur pollution.

Madame Herteman répond qu'il y a une amélioration sur certaines masses d'eau et une dégradation sur d'autres en fonction des pressions exercées.

Monsieur Montézume déclare qu'il ne comprend pas certains documents de l'ODE.

Madame Chevassus rajoute qu'un communiqué de presse appelle à la vigilance sur la consommation d'eau, car on est entré en période de carême. La cellule MISEN sécheresse envisage de recommander au préfet un arrêté de restriction des usages de l'eau pour la zone centre.

Monsieur Martineau fait la présentation des prélèvements.

Monsieur Montézume demande des précisions sur les débits minimums biologiques, car il y a très souvent des rivières qui sont à sec.

Monsieur Martineau répond qu'ils ont proposé à la demande de la DEAL la mise en place de tours d'eau pour les irrigants pour permettre de respecter autant que possible ces débits. En cas de non-respect il pourrait y avoir des restrictions supplémentaires pour les irrigants.

Madame Chevassus répond que depuis janvier la MISEN sécheresse se réunit toutes les semaines pour analyser les données des stations hydrologiques. Une étude sur les volumes d'eau prélevables a été demandée par la DEAL au BRGM il y a deux ans et on attend toujours les résultats pour mettre en place un organisme unique de gestion collective de l'eau.

L'Office de l'Eau va mettre en place des compteurs d'eau pour les agriculteurs financés à 70 % afin de connaître les volumes d'eau prélevée.

Madame Toul indique cette problématique peut se poser même en dehors de la période sèche et qu'une autorité unique de gestion de l'eau permettrait une autre gouvernance.

Monsieur Montézume rappelle que Monsieur Pacquit a indiqué qu'il y a suffisamment d'eau en Martinique pour contenter tout le monde. Il est plutôt question d'une bonne gestion de l'eau.

Monsieur Paviot constate que le dossier de création d'une autorité unique de gestion de l'eau est en bonne voie. Il demande dans le cadre de la prévention face au réchauffement climatique, qu'il y ait un schéma qui permette de prévenir les manques et de réhabiliter les mares afin de faire face au carême avec moins de difficultés.

Madame Adin signale que l'Office de l'Eau finance des travaux pour proposer comme aide à la décision un schéma de gestion de la ressource en eau en Martinique. Elle rajoute qu'on se rend compte qu'il y a une rivière qui est martyre et qu'il faudrait mieux solliciter d'autres rivières dans le nord de la Martinique afin de parvenir au rééquilibrage. Elle complète en disant qu'il s'agira d'un document technique permettant de faire des scénarii. La participation des EPCI est très attendue.

Madame Toulon demande si tous les industriels déclarent leur prélèvement.

Madame Herteman répond que les ICPE ont une obligation de déclaration selon leur classement et que les données collectées concernent 25 ICPE sur 80. La loi sera plus contraignante en 2019.

Monsieur Mangeot ajoute que les données présentées sont issues des formulaires déclaratifs remplis par les déclarants. C'est donc une vision assez fine de la situation d'autant plus qu'un contrôle est réalisé par l'Office de l'Eau.

Madame de Gaulejac présente les pressions exercées via l'assainissement collectif et précise que les données de l'assainissement non collectif sont en cours d'analyse.

Madame Chevassus indique que sur l'assainissement collectif certaines installations ne fonctionnent pas comme prévu dans leur arrêté d'autorisation. Elle rappelle qu'il y a un pré-contentieux européen pour six communautés d'agglomération. Elle constate que depuis 2015 le taux de non-conformité ne fait qu'augmenter et par conséquent la situation se dégrade.

Monsieur Montézume fait remarquer pour l'assainissement collectif que les rejets dans les ravines se font sous la forme d'une eau apparemment épurée, mais que les boues issues de ces stations d'épuration sont rejetées dans le milieu par le biais de compost fabriqué par l'usine. Ce compost qui est utilisé dans la canne et la banane contient des métaux lourds, des médicaments, des hormones, etc.

Il indique que par ailleurs, deux tiers des curages des fosses septiques disparaissent dans la nature et par conséquent n'aboutissent pas dans les structures de traitement.

Madame Toul sollicite les services de la DAAF pour avoir des précisions quant au rejet des boues dans le milieu.

Madame Hiélard répond que ce sujet a été porté au CA de l'ODE et que ce n'est pas une technique très utilisée en Martinique, voire pas du tout.

Monsieur Montézume indique qu'il s'est déplacé à l'usine de Carrère et qu'il a constaté que l'usine traite les boues des stations d'épuration et le converti en compost.

Monsieur Grand complète en disant que toutes les boues pâteuses des stations d'épuration sont mélangées avec de la bagasse et que le compost qui est fabriqué est normé. Ces analyses sont vérifiées par des laboratoires agréés. Il tient à la disposition du CEB tous les éléments.

Madame Toul ajoute que c'est un sujet qui pourrait être abordé en commission technique.

Madame Hiélard indique qu'une note précisant tout le process a été faite à ce sujet et qu'elle pourrait être transmise au CEB.

Madame Adin déclare que les techniciens de l'Office de l'Eau ne décident pas des normes et qu'ils fournissent des éléments objectivés. Elle rappelle que si on veut bousculer la norme c'est au niveau des politiques que cela doit se passer.

Madame Toul ajoute que la directive cadre européenne prend en considération la chlordécone, mais devrait être tropicalisée pour prendre en considération les mangroves et l'aspect sargasse comme nouvelles pressions. Elle complète en disant que ce sont des décisions de nature politique.

Madame Chevassus précise que pour le taux de la chlordécone dans l'eau, un protocole européen a été mis en place et que les calculs ont été faits par un organisme scientifique, l'INERIS.

Monsieur Montézume ajoute qu'il ne faudrait pas rajouter de nouvelles pollutions à une petite île très vulnérable comme la Martinique.

Monsieur Jérémie fait un aparté sur les boues de curage ou de dragage qui sont polluées. Le législateur a interdit le clapage des boues en mer. Dans certaines zones du littoral, les taux sont très importants. Le parc marin qui est installé va veiller au grain. La neutralisation et la valorisation de ces sédiments sont préconisées, mais les filières ne sont pas encore créées. Il propose donc que ce sujet soit traité en commission technique.

Madame Herteman présente la pression agricole sur les masses d'eau.

Madame Chevassus indique que l'azulam ne fait plus l'objet de dérogation et est interdit depuis 2018.

Madame Toul rappelle qu'il a fallu que Madame Madeleine de Grandmaison fasse inscrire la chlordécone dans la directive cadre.

Madame Toul indique qu'une substance ne disparaît pas en moins de deux ans dans le milieu.

Madame Adin rappelle qu'il faut faire la distinction entre l'interdiction de la vente et l'interdiction d'utilisation.

Madame Toulon rappelle que l'interdiction de l'azulam date de 2011 et la dérogation pour la Martinique également.

Monsieur Lefebvre indique que pour le glyphosate qui est un mauvais produit, ce qui pose problème c'est l'utilisation trop fréquente. Une multitude de produits comme le glyphosate ayant une durée de vie courte, l'arrêt de leur utilisation va conduire à un impact de plus en plus faible. Ce n'est pas le cas de la chlordécone qui a une durée de rémanence de plus de 300 ans.

Monsieur Jérémie demande qui s'occupe sur le territoire du mandat d'observatoire des polluants et de l'écotoxicologie, car cet organisme pourrait informer en continu le CEB. Il suppose que c'est la DAAF.

Madame Herteman répond que la BNVD est la seule banque de données centralisées de produits phytosanitaires. Elle pense que la DAAF suit au plus près les problèmes d'écotoxicologie.

Monsieur Paviot fait remarquer qu'il est nécessaire d'accompagner les agriculteurs dans cette transition, car cela a une influence sur l'aspect économique et l'organisation du travail.

Madame Toul indique qu'il y a une volonté des agriculteurs qui sont souvent stigmatisés d'agir au mieux pour l'environnement via les aides obtenues auprès de l'Office de l'Eau. Elle rajoute que de mauvaises pratiques sont encore à déplorer, mais on constate qu'il y a une prise de conscience.

Madame de Gaulejac présente les pressions exercées par les rejets industriels sur le milieu.

Les résultats présentés ne concernent que 14 ICPE sur les 86 existantes, du fait de l'obligation de déclaration et du régime déclaratif existant. Les industries qui ne sont pas dans l'obligation de déclarer ne le font pas toujours.

Madame Herteman présente les pressions hydromorphologiques.

Il s'agit de présenter les obstacles à l'écoulement. Le logiciel RHUM qui a été créé par l'Agence française de la biodiversité est le référentiel hydromorphologique ultra marin.

Madame Hiélard ajoute que l'ODE n'a pas obtenu les montants programmés et dépensés du plan chlordécone auprès du ministère et de la préfecture.

Madame Chevassus propose de faire le relais pour avoir l'information et indique que les chiffres étant globalisés pour la Martinique et la Guadeloupe, ce sera peut-être difficile d'avoir les données uniquement pour la Martinique.

M. Fady Hamadé fait une présentation sur la récupération des coûts.

Madame Toul souhaite que les résultats de cette étude soient présentés à la Collectivité territoriale de Martinique.

La séance est levée à 13h20 .

Schoelcher, le

- 6 MAI 2019

La Présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité



Marie-France TOUL

